

Irak: les avocats de Français accusés de jihadisme «interdits» de territoire par Bagdad

Quatorze Français, soupçonnés d'avoir appartenu à l'État islamique et détenus en Irak pour jihadisme, doivent être jugés par la justice irakienne. Après plusieurs audiences procédurales, les premiers procès doivent débiter lundi. Les accusés risquent la peine de mort, alors que leurs avocats ont appris vendredi par le Quai d'Orsay leur interdiction de territoire irakien. Ces derniers pointent le manque de réaction de la France.

Marie Dosé et Matthieu Bagard devaient partir ce samedi pour être aux côtés de leurs clients qui risquent d'être condamnés à la peine de mort dans les jours à venir. Mais Bagdad aurait émis une interdiction de territoire à leur rencontre. En cause, leurs témoignages devant la presse en janvier dernier dans lesquels ils dénonçaient le transfert illégal de Syrie en Irak de 47 prisonniers français et rapportaient un « *traitement inhumain* » et des témoignages de torture.

Parmi ces Français, de jeunes adultes emmenés mineurs en Syrie par leurs parents. « *Des victimes qui risquent la peine de mort* », lance Marie Dosé. Cette « *interdiction* » de territoire est « *une entrave manifeste à l'exercice des droits de la défense alors qu'une peine capitale peut être prononcée* », s'est indigné Matthieu Bagard, qui rappelle qu'« *ils sont tous exposés à une peine de mort par pendaison* ».

« La France laisse cette situation s'enliser depuis des années »

Les deux avocats ne sont pas seuls à sommer Paris de réagir. « *La France fait preuve d'une totale inertie* », estime le Conseil national des Barreaux de Paris. « *Alors même qu'il en va de sa responsabilité de fournir aux avocats français le droit d'exercer librement mais aussi aux ressortissants français le droit à un procès équitable* », soutient la Ligue des droits de l'Homme. « *La France laisse cette situation s'enliser depuis des années* », a fustigé Marie Dosé, appelant les autorités à agir pour que ces Français puissent être, a minima, assistés de leurs avocats.

Si les robes noires ont apporté leur soutien –le Barreau de Paris était également présent –, la problématique n'est pas « *corporatiste* », a tenu à souligner la présidente de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), Nathalie Tehio. « *Ce ne sont pas les avocats qui se mobilisent pour les avocats, c'est évidemment une question de droits de l'Homme* ». Cécile Riou-Batista, de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH), a rappelé leur positionnement en faveur du rapatriement des Français, partagé par l'Association française des victimes de terrorisme, représentée par Georges Salines, afin que ces jihadistes présumés, dont des jeunes emmenés enfants par leurs parents sur zone, puissent être jugés en France.

Les tribunaux irakiens ont déjà prononcé des centaines de condamnations à mort ou à l'emprisonnement à perpétuité à l'encontre de personnes reconnues coupables de terrorisme, y compris des centaines de combattants étrangers, parfois arrêtés en Syrie puis transférés en Irak. En 2019, la justice irakienne a condamné à mort onze Français, dont la peine a été commuée, en appel, en prison à perpétuité.